

La Courneuve, le 2 septembre 2016.

Objet : Fonds de garantie – Propositions du SDCTP

Monsieur le Ministre,

Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des Transports,

de la Mer et de la Pêche,



Par votre lettre en date du 06 juillet 2016, vous avez entendu recueillir par écrit *„l'avis des organisations taxis, VTC et des plateformes de mise en circulation „* sur le fonds de garantie suite à la réunion du 7 juillet 2016.

Veillez trouver ci-après l'avis du SDCTP.

1 – Nous sommes favorables au fonds de garantie. Beaucoup de nos collègues ont investi des sommes importantes dans le taxi et souhaitent rester dans la profession. Le fonds de garantie aura notamment pour effet de les rassurer et de garantir leur mise de départ après qu'ils aient quitté la profession.

2 – Nous ne souhaitons pas que le secteur du taxi participe au financement du fonds de garantie. Il est incontestable que les chauffeurs de taxis sont victimes de la concurrence déloyale des VTC. Cette situation a conduit à la baisse de notre chiffre d'affaires d'environ 40%. Si l'on imposait une nouvelle taxe à tous les taxis au titre du fonds, cela créerait une grave discrimination entre les professionnels du taxi. En effet, le fonds de garantie pourrait ne pas bénéficier à la majorité des chauffeurs en raison notamment de la diversité de leurs statuts. Salarié, locataire ou artisan titulaire d'une ADS gratuite.

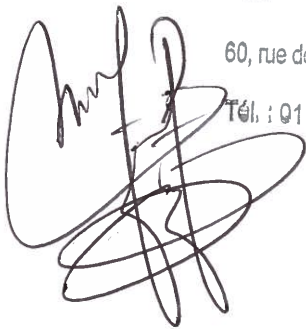
3 – En conséquence, le SDCTP formule les deux propositions suivantes pour le financement du fonds de garantie :

- La création d'une taxe pour les VTC.
- La contribution des plateformes au financement du fonds par le biais d'une taxation de chaque course.
- La création d'une taxe pour chaque candidat au métier du transport.

Dans l'attente qu'il soit proposé un avenir meilleur aux taxis, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général.

OUANFOUF Djilali.



SYNDICAT DE DEFENSE DES CONDUCTEURS
DU TAXI PARISIEN
60, rue de la Convention - La Courneuve - 93120
Préfecture N° 93 B 9 54
Tél. : 01 48 38 53 17 - Fax : 09 56 60 55 83